

Les facettes de l'aptitude



DRE. GENEVIÈVE GAGNON, PH.D., C. PSYCH.

NEUROPSYCHOLOGUE, PSYCHIATRIE GÉRIATRIQUE, INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ MENTAL DOUGLAS

CHERCHEURE ASSOCIÉE, CENTRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT DE
L'UNIVERSITÉ MCGILL.

PROFESSEUR ADJOINT, UNIVERSITÉ MCGILL,

GENEVIEVE.GAGNON@DOUGLAS.MCGILL.CA

FORMATION CROISÉE

25 NOV 2016

Aptitude en bref : **Plan** pour cette conférence



- Aptitude à prendre une décision (partie 1)
 - ✦ Pour soi
 - ✦ Pour ses biens
 - ✦ Pour les soins offerts
- Évaluation et conclusions (partie 2)
 - ✦ Apte/inapte
 - ✦ partielle/totale
 - ✦ permanente/temporaire
- Si inaptitude, on met en place une protection (partie 3)
 - ✦ Régime de protection
 - ✦ Homologation du mandat
 - ✦ Autres mesures (procuration, administration des biens, fiducie, etc.)
- Vignettes cliniques

Aptitude à prendre une décision (partie 1)



L'aptitude



- Aptitude à quoi ?

Aptitude à prendre une décision
(voir Silberfeld, 1994 pour détails)

- ! Comprendre les informations
- ! Apprécier les implications
- ! Réfléchir logiquement
- ! Communiquer ma décision

(Grisso and Appelbaum, 1998)

Peuvent affecter la capacité
de prendre une décision ...

- Dx psychiatrique
- Dx neurologique
- Substances

Facette de l'aptitude



PRENDRE SOIN DE SA PERSONNE

GÉRER SES BIENS

CONSENTIR AUX SOINS

Civil

SUBIR SON PROCÈS

CRIMINELLEMENT RESPONSABLE

Criminel

1) L'aptitude à prendre soin de sa personne



- Salubrité du logement
- Alimentation
- Habillement
- Sécurité
- Être en mesure de se représenter (ex. porter plainte à la police, se prendre un avocat, contester sa garde en établissement)
- Etc.

2) Aptitude à gérer ses biens



- Biens
- Logement
- Placements
- Faire ses impôts, faire demande régie de rente, faire demande pension de la sécurité de la vieillesse

Attention !

On peut être déclaré inapte à gérer ses biens mais demeurer parfaitement apte à **décider à quelle personne il souhaite en confier l'administration.**

3) L'aptitude à consentir aux soins



- Nous devons obtenir consentent pour chaque soin, chaque évaluation...

En vertu du Code civil,
**toute personne, est
présumée apte à
consentir à des soins.**

Même si elle est
sous curatelle ou
sous garde en
établissement

Sauf pour
urgences /
soins
d'hygiène

- Comprendre :

- 1) La nature de la maladie dont elle est atteinte
 - 2) La nature et le but des soins
 - 3) Les risques associés à ces soins
 - 4) Les risques encourus si ces soins ne sont pas prodigué
- EST-CE QUE son état de santé nuit à sa capacité de consentir?

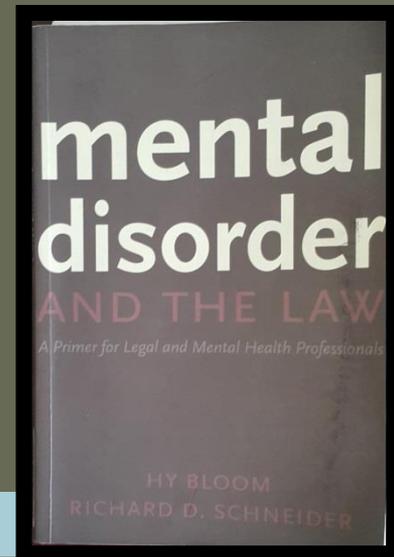
4) L'aptitude à subir son procès (criminel seulement)



- Autre volet de l'aptitude
- **Pour les gens ayant commis un crime**
- Déterminer l'aptitude de l'accusé à subir son procès

- Demandé par le tribunal à un 'expert'
- Évaluer si le client
 - Comprend la nature ou l'objet des poursuites
 - Comprend les conséquences des poursuites
 - Communique efficacement avec son avocat

Different de la non-responsabilité criminelle!



5) Criminellement responsable



- Pour personne ayant commis un crime
- ET apte à subir son procès
- Déterminer s'il est responsable de l'acte posé

?? non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ??



Évaluation de l'aptitude (partie 2)



Évaluation = MD + T.S.
Décision = juge



L'évaluation



COMPOSANTE CAUSALE
COMPOSANTE FONCTIONNELLE
COMPOSANTE SYSTÉMIQUE
COMPOSANTE DÉCISIONNELLE

ÉVALUATION = MD + T.S.
DÉCISION = JUGE

Composante causale (aide: MD, Neuropsychy)

Ref. : loi 21

- Diagnostique
 - ✦ Démence (TNM) / délirium ?
 - ✦ Déficience intellectuelle ?
- Pronostic
 - ✦ La condition est-elle traitable ?
 - ✦ Doit-on s'attendre à une détérioration ?

Maladie mentale ≠
inaptitude

Maladie d'Alzheimer
≠ inaptitude

Établir le lien
entre le
diagnostic et
l'inaptitude !

Composante fonctionnelle (aide: Ergo, Physio)



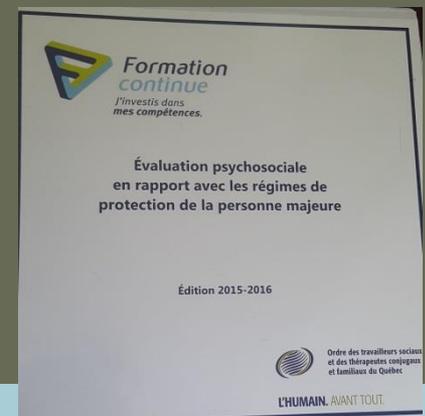
- Difficultés aux plans des AVQ et AVD;
 - ✦ Impact des déficits cognitifs sur le fonctionnement (ex.: paiements de plusieurs comptes mais manque de fonds, gestion du logements, sécurité a la maison, etc.)

Composante systémique (Travailleur Social)

Ref. : loi 21

Évaluation SYSTÉMIQUE = **évaluer les exigences** auxquelles la personne doit faire face et qui **risquent de la placer en position vulnérable** pour certaines décisions.

- Obtenir informations sur l'environnement du client:
 - ✦ Gestion de son budget et du patrimoine
 - ✦ Le soutien de la part de l'entourage
 - ✦ Possibilité d'abus
 - ✦ Autres informations de nature psychosociale



Composante décisionnelle



La personne majeure est-elle à ce point à risque qu'il est nécessaire de la protéger en la reconnaissant inapte ?

Évaluation = MD + T.S.

Décision = juge

Si inapte,

Inaptitude partielle. Ou totale? (biens, personne)

Inaptitude temporaire. Ou permanente?

Ensuite, protection? (partie 3)

Conseiller? Tutelle? Curatelle?



RESUMÉ à présent...



- Aptitude = aptitude à décider
 - ✦ Comprendre info
 - ✦ Comprendre signification/conséquences
 - ✦ Réfléchir
 - ✦ Communiquer
- Domaines où je dois être apte à décider
 - ✦ Personne
 - ✦ (Soins)
 - ✦ Biens
- Inaptitude
 - ✦ Totale / partielle
 - ✦ Temporaire / permanente

Si inaptitude, instaurer une protection (partie 3)



Protections pour le majeur



**MANDAT DE PROTECTION: EN PRÉVISION D'UNE
INAPTITUDE POTENTIELLE ET FUTURE**

Éval pour homologation du Mandat par MD et TS (loi 21)
Décision par le juge

RÉGIME DE PROTECTION : POUR INAPTITUDE CONSTATÉE

Éval par MD et TS (loi 21)
Décision par le juge

Autres mesures (procuration, aministracion des biens, fiducie, admisnistracion des affaires,
etc)

Consultez votre TS pour en savoir plus

Mesures de protection



- Pour assister majeur dans ses droits
 - 1) Homologation d'un mandat (s'il y en avait un)
 - 2) Ouverture d'un régime de protection

1) conseiller pour assister sur certaines **tâches précises.**

2) tuteur si **partiellement** inapte (bien ou personne). Réévalué aux 3 ans

3) curateur si inapte **complètement** (biens ET personne). Réévalué aux 5 ans.

Exemples cliniques



ET PISTES DE RÉFLEXION ...

À répondre personnellement...

De quel type d'aptitude s'agit il ?
Que faites vous ?



- Mr Beaudoin

- Se présente dans votre bureau
- Il est exalté, dépense l'argent pour leur retraite, flirte avec les femmes sur la rue
- Il a retiré 20 000\$ de leur épargne de retraite pour aller au casino et a toujours une carte de débit lui donnant accès au compte commun...

Membre de la famille qui l'accompagne vous dit:

- Il a toujours été infidèle avec madame
- Il a joué au casino toute sa vie
- Il a déjà fait faillite en raison de sa tendance à jouer..

À répondre personnellement...

De quel type d'aptitude s'agit il ?
Que faites vous ?



- Mr Bougon
 - Se présente dans votre bureau
 - Il travaille comme comptable dans la firme qui porte son nom et ses clients ont toujours été satisfaits
 - Cependant, depuis 2 jours, il est soudainement confus, parle de façon décousue, des mots maquent dans ces phrases et certains mots ne veulent rien dire
 - Il semble avoir de la difficulté à faire des choses simples comme mettre sa veste ou utiliser une bouilloire

Membre de la famille qui l'accompagne vous dit:

- En jardinant, il s'est coupé le pouce il y a 10 jours. Il a été traité aux antibiotiques pour l'infection qu'il y avait. Quelques jours plus tard, les symptômes on débuté.

À répondre personnellement...

De quel type d'aptitude s'agit il ?
Que faites vous ?



- Mr Buton

- Se présente dans votre bureau
- Il est muet.
- Ne semble pas comprendre ce que vous lui dites.
- La moitié droite de son corps est 'molle', il traine de la jambe droite. Son visage est affaissé, du côté droit aussi..
- Il est connu pour alcoolisme et consommation sévère de cocaïne

Membre de la famille qui l'accompagne vous dit:

- Il est ainsi depuis son AVC il y a 6 mois
- Il y a 7 mois, il a été reconnu coupable de délit de fuite et attendait son procès
- Il doit se présenter en cour dans 10 jours pour son procès

Bonne formation !

